



**PROCÈS-VERBAL DE LA 528^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le lundi 12 mai 2016 à 9 h au salon rouge de l'UQTR
(528-12-05-16)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité (1^{er} mars seulement)
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales (18 février seulement)
M. Ghyslain Parent, secrétaire

Absence motivée :

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, et Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, assistent également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire. Le président félicite le professeur Parent pour son élection à titre de secrétaire du Syndicat et lui souhaite la bienvenue à cette rencontre du comité exécutif.

CX-528-12-05-16-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 527^e réunion du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Correspondance depuis le 12 avril 2016
 2. Dépôt de l'agenda syndical
 3. Le point d'ancre, vol. 19 no 1
 4. Retenues à la source d'avril : ARC : 3257 \$; MRQ : 6123 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Réduction des coûts de la convention collective
- 7) Répartition des dégagements syndicaux pour l'année 2016-2017
- 8) Consortium sur les services juridiques : rapport
- 9) Journée bilan et plan d'action
- 10) Code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR
- 11) Gestion des locaux syndicaux
- 12) Projet de code d'éthique et déontologie pour les officiers et le personnel
- 13) Entente avec la Fondation sur les bourses d'études du Syndicat
- 14) Projet d'ordre du jour du conseil syndical
- 15) Demande d'un professeur d'avoir recours à un procureur externe
- 16) Gestion du personnel du Syndicat
- 17) Affaires nouvelles
- 18) Date de la prochaine réunion : 7 juin 2016
- 19) Levée de l'assemblée

CX-528-12-05-16-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-528-12-05-16-02 **Adoption du procès-verbal de la 527^e réunion du CX**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 527^e réunion du comité exécutif tenue le 18 avril 2016.

CX-528-12-05-16-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-528-12-05-16-04 Correspondance et information**1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 12 avril 2016**

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 12 avril 2016 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

2. Dépôt de l'agenda syndical

On précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de mai 2016.

3. Le point d'ancre, vol. 19 no 1

Le président signale les propositions de sujets qui pourraient faire l'objet de la prochaine édition du bulletin syndical :

- La conférence des directeurs et des directrices de département et le Code du travail
- Mise au point sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
- Code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR
- Le budget 2016-2017 de l'UQTR

La date de tombée est fixée au 19 mai et la publication au 26 mai.

4. Retenues à la source d'avril : ARC : 3257 \$; MRQ : 6123 \$**CX-528-12-05-16-05 Rapport des officiers et des délégations****Président**

- Le président rappelle qu'il a été absent au cours des deux dernières semaines et qu'il n'a donc pas de rapport à faire.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT fait le cheminement des principaux dossiers du comité des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Concernant le grief sur le refus de reconnaître le Syndicat comme unique représentant des professeurs, il y a eu une séance d'arbitrage le 5 mai dernier. L'ex-vice-président aux relations de travail, le professeur Alain Chalifour, a témoigné sur le cheminement du dossier des cours atypiques. De nouvelles audiences sont prévues les 16 et 17 juin.
- Concernant le grief sur le rôle des administrateurs délégués, il y a eu une séance d'arbitrage les 6 et 10 mai dernier. Il s'agissait du premier dossier où les parties avaient convenu de procéder par admissions afin d'accélérer la procédure. Les résultats ne furent pas concluants et il fut convenu de poursuivre le grief sous le mode traditionnel et de convoquer des témoins pour les prochaines rencontres. Trois séances d'arbitrage sont prévues pour l'automne 2016.
- Pour traiter du dossier suivant, le VPRT invite la VPAS à quitter la rencontre, car elle pourrait indirectement être concernée.

La VPAS quitte la rencontre à 10 h

Le VPRT explique qu'il s'agit d'un dossier de harcèlement entre deux professeurs qui risque de déboucher sur le dépôt d'une plainte formelle ou d'un grief. M^e Bériault du Bureau de prévention et de traitement des plaintes tente actuellement une médiation entre les parties. Médiation à laquelle participe le décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) ce qui reste très questionnable.

La VPAS revient à la rencontre à 10 h 15

- Le VPRT mentionne qu'un grief syndical a été déposé à la suite de la décision des vice-recteurs de refuser la tâche d'un professeur.

VPAU

- Poste vacant

VPSC

- La VPSC mentionne que le comité des services à la collectivité s'est réuni le 11 mai dernier. Il fut surtout question des activités soulignant le 45^e anniversaire du Syndicat, de l'organisation du 50^e anniversaire de fondation, en 2019, de l'Association des professeurs de l'UQTR, des bourses aux étudiants des collèges dont la remise a été reportée en 2017 et de l'offre d'une randonnée pédestre familiale à l'automne 2016.
- La VPSC souligne que le professeur retraité Claude Genest a démissionné à titre de président de l'Association des professeurs retraités et qu'il n'est donc plus membre du CSC. Le professeur retraité Jean Roy agira à titre de président intérimaire.
- Le président invite le CSC à réfléchir à l'organisation d'un voyage culturel ou sportif pour l'automne prochain.

La VPSC quitte la rencontre à 10 h 25

Trésorier

- Le trésorier dépose le rapport financier du Syndicat au 31 mars 2016. Il rappelle que ce rapport marque la fin de l'année financière. Les auditeurs externes préparent le rapport financier annuel pour l'assemblée générale de septembre.
- Le trésorier indique que lors de la dernière réunion du comité réseau des assurances collectives, il a été convenu des fluctuations de taux pour les assurances collectives.
- Les membres du comité réseau des assurances collectives ont convenu de faire appel d'offre pour la couverture d'assurances salaires, car il y a eu beaucoup de plaintes contre Desjardins-Assurances.
- Le cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) aurait signé une lettre d'entente avec le siège social de l'UQ afin de permettre aux membres ayant atteint l'âge de 65 ans de pouvoir retirer une partie de leur rente même s'ils poursuivent leur travail. Le taux de cotisation pour le RÉGIME DE RETRAITE DE L'UQ (RRUQ) s'élevait à 21,3 % en 2015-2016. Pour l'année 2015-2016, le régime a enregistré un rendement de 7,2 % et le taux de capitalisation s'élevait à 102 %.
- Le trésorier signale qu'il a demandé à la professeure Daphné Drouin du Département des sciences comptables de participer au cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) afin lui permettre de mieux connaître les dossiers liés aux assurances collectives et au régime de retraite.

- Le trésorier indique que le projet de loi 75 sur les régimes de retraite des universités a été renvoyé en commission parlementaire, après son adoption de principe le 12 avril dernier, ce qui risque de retarder son adoption.
- Le trésorier mentionne que la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) s'apprête à embaucher un nouveau professionnel de recherche afin de porter main forte à l'équipe actuelle.
- La Fédération devrait tenir un sondage à l'automne sur la demande au gouvernement de fournir 10 000 \$ en recherche à chacun des professeurs d'universités. La Fédération offrira également des ateliers sur l'animation des assemblées délibérantes et sur le droit de gérance des employeurs.
- Le trésorier résume le déroulement du colloque de la Fédération à l'ACFAS portant sur la gouvernance universitaire.
- Le trésorier termine son rapport en mentionnant que la professeure Mireille Dubé du Département des sciences comptables de l'UQTR a été élue au comité exécutif de la Fédération.

La VPSC revient à la rencontre à 10 h 50

Secrétaire

- Le secrétaire précise qu'il a animé la dernière rencontre du conseil syndical.
- Le secrétaire mentionne que le comité de promotion s'est réuni les 5 et 6 mai dernier afin d'étudier la vingtaine de dossiers déposés.
- Le secrétaire indique qu'il a préparé un texte pour le prochain bulletin *Le point d'ancre* sur le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR.

CX-528-12-05-16-06 Réduction temporaire des coûts de la convention

Le VPRT rappelle le cheminement du dossier depuis la réunion du comité exécutif du 18 avril :

- Adoption d'une contreproposition au conseil syndical du 28 avril
- Dépôt à la Direction de l'UQTR de la contreproposition du conseil
- Le 2 mai, une entente de principe est convenue entre les parties
- Après un appel du vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH), deux rencontres ont eu lieu le 11 mai afin de préciser certains aspects de l'entente de principe :
 - La moyenne des cours en supplément de tâche au cours des dernières années
 - Les économies reliées au plancher d'emploi
 - Le versement des économies dans les fonds départementaux de recherche

Pour ce qui est du calcul des économies reliées à la réduction des postes, la Direction ne souhaitait considérer qu'une demi-année en 2016-2017 puisque les professeurs auraient été embauchés le 1^{er} décembre. Cette proposition a été rejetée puisque le Syndicat conteste le droit de faire les embauches à cette date.

Après en avoir discuté, la Direction propose de comptabiliser une demi-année seulement pour les postes économisés en 2016-2017 (environ 15 postes) et de verser la différence

plus tard, si l'arbitre considère que l'Université contrevient à la convention collective. Le calcul se ferait toutefois sur le nombre réel de professeurs et non sur le calcul théorique du plancher d'emploi prévu à la convention collective.

Cette proposition ferait en sorte que pour 2016-2017, un montant de 680 \$ par professeur serait versé dans les fonds départementaux de recherche et que le deuxième montant de 680 \$ serait conditionnel à la décision arbitrale.

Pour l'année 2017-2018, un montant d'environ 1 360 \$ (environ 17 postes) serait versé dans les fonds départementaux de recherche.

Les officiers discutent de la contreproposition de la Direction.

Le président indique que cette proposition est inacceptable à moins que la Direction reconnaisse formellement dans l'entente que le Syndicat conteste le droit de la Direction d'embaucher les professeurs au 1^{er} décembre.

Le VPRT précise enfin que le calcul des économies reliées au déplafonnement des cours en supplément de tâche sera fait sur la moyenne des deux dernières années.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

- CONSIDÉRANT les discussions menées entre le Syndicat et la Direction de l'UQTR sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs depuis décembre 2015;
- CONSIDÉRANT les différentes propositions et contrepropositions échangées entre les parties depuis cette date;
- CONSIDÉRANT le contenu de la plus récente proposition de la Direction de l'UQTR datant du 2 mai 2016;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité des relations de travail;

Sur proposition du trésorier, appuyée par le secrétaire, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil syndical d'adopter l'entente de principe du 2 mai 2016 sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs de l'UQTR telle qu'annexée à la présente résolution sous réserve que le libellé final de la lettre d'entente fasse mention que le Syndicat ne reconnaît pas le droit d'embaucher les professeurs le 1^{er} décembre.

CX-528-12-05-16-07 Répartition des dégagements syndicaux pour l'année 2016-2017

Le président indique qu'à la suite de l'assemblée générale du mois de mars dernier, le comité exécutif doit attribuer les dégagements d'enseignement pour activité syndicale de l'année 2016-2017.

Il attire l'attention des membres sur la règle 6 *régissant l'attribution des dégagements d'enseignement pour les activités syndicales* et le tableau synthèse de l'attribution des dégagements syndicaux au cours des dernières années.

La convention collective des professeurs prévoit onze (11) dégagements annuellement pour les activités syndicales. Ces dégagements annuels s'ajoutent à la réserve 2015-2016 de 0.75 dégagement.

Le Syndicat dispose donc, pour l'année 2016-2017, de 11,75 dégagements.

Après discussion, il est convenu unanimement d'informer le vice-recteur aux ressources humaines et les départements concernés que le Syndicat des professeurs et des professeures utilisera, pour l'année 2016-2017, les dégagements prévus à la convention collective de la façon suivante :

	2016-2017
Présidence	2
VPRT	2
VPAS	2
VPAU	-
VPSC	1
Trésorier	1
Secrétaire	0,75

Le SPPUQTR utilisera donc 8,75 dégagements en 2016-2017.
Après cette répartition, la réserve s'élèvera à trois dégagements.

CX-528-12-05-16-08 Consortium sur les services juridiques : rapport

Le VPRT fait le point sur le dossier depuis la dernière réunion du comité exécutif.

Il rappelle que l'objectif du Syndicat est de modifier l'entente avec le consortium des services juridiques afin de permettre aux syndicats membres d'avoir recours plus fréquemment aux services de M^e Gabriel Hébert-Tétrault sur la base d'un forfaitaire semblable à celui liant M^e McManus. Actuellement, l'entente prévoit qu'au-delà d'une banque de 400 heures les frais de Me Hébert-Tétrault sont facturés au syndicat demandeur.

Le VPRT a discuté du dossier avec les deux procureurs du consortium et il fut convenu de poursuivre les échanges sur la base suivante :

- Inclure M^e Hébert-Tétrault dans le consortium des services juridiques sur une base forfaitaire;
- Faire passer les heures de M^e Hébert-Tétrault de 400 à 1 100 heures annuellement;
- Faire passer la contribution des membres du consortium pour les services de M^e Hébert-Tétrault de 48 000 \$ à 86 000 \$ (excluant les taxes et les frais de représentation);
- Réduire de 25 000 \$ la rémunération versée à M^e Mcmanus dans le cadre de l'entente actuelle.
- Rédiger une nouvelle entente avec le consortium sur cette base.

Le VPRT rappelle que le Syndicat verse 42,6 % des coûts du consortium (environ 100 000 \$ par année) et que la nouvelle proposition nécessiterait une contribution supplémentaire d'environ 10 500 \$. Il faudra aussi convaincre les autres membres du consortium de la nécessité d'inclure Me Hébert-Tétrault au consortium et d'assumer leur part des coûts supplémentaires. Une lettre sera expédiée aux autres membres du consortium afin de les sensibiliser aux avantages de ces changements.

Le VPRT rappelle que l'année dernière le Syndicat avait tenté, sans succès, d'amender l'entente avec le consortium. Ces changements lui apparaissent essentiels afin de s'assurer que les professeurs de l'UQTR obtiennent les meilleurs services juridiques

possibles. Si les membres devaient rejeter cette proposition, il croit que le Syndicat devrait envisager de quitter le consortium.

Après discussion, les membres du comité exécutif invitent le VPRT à poursuivre les discussions avec les procureurs et les membres du consortium sur cette base et le trésorier à prévoir l'éventualité de coûts supplémentaires pour les services rendus par le consortium.

CX-528-12-05-16-09 Journée bilan et plan d'action

Le président rappelle qu'il n'a pas encore été possible de fixer une date pour la tenue de la journée bilan et plan d'action du Syndicat.

Considérant la fermeture du secrétariat du Syndicat le 17 juin prochain, il invite les officiers à consulter leur agenda.

Après discussion, il est convenu :

- De tenir la journée bilan et plan d'action le mardi 7 juin prochain à l'Auberge Godefroy de Bécancour;
- D'inviter au souper de clôture de cette activité les anciens présidents et les anciens employés du Syndicat;
- D'inviter les professeurs Jocelyn Perreault et Adel Omar Dahmane afin de souligner leur départ et leur contribution au comité exécutif au cours de la dernière année.
- De prévoir, si nécessaire, la tenue d'une réunion formelle du comité exécutif lors de cette rencontre.

CX-528-12-05-16-10 Code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR

Le secrétaire attire l'attention des membres sur le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR que souhaite adopter la Direction de l'UQTR. Le projet émane du comité des ressources humaines du conseil d'administration où ne siège aucun administrateur interne.

Le secrétaire considère que ce projet est indigne d'une université et constitue une menace à la liberté d'expression des professeurs. Certains aspects vont même à l'encontre de la convention collective des professeurs.

Les membres mentionnent que la proposition est inutile puisque les lois, le Code criminel, les règlements et les politiques actuelles de l'Université et les conventions collectives possèdent déjà les dispositions nécessaires permettant de traiter de ces questions.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

- CONSIDÉRANT la consultation menée par la Direction sur le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT les commentaires formulés par les membres du comité exécutif;
- CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition du secrétaire, appuyée par la VPSC, il est résolu de recommander au conseil syndical de rejeter le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR tel qu'annexé à la présente résolution.

CX-528-12-05-16-11 Gestion des locaux syndicaux

Le VPRT rappelle que le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a récemment confirmé que le service de protection publique de l'UQTR souhaiterait récupérer le local utilisé actuellement par le Syndicat pour le photocopieur, le local 1114 Ringuet qui est actuellement utilisé par l'Association des professeurs retraités et le bureau 1116 Ringuet de l'Association syndicale des travailleurs étudiants.

Comme le Syndicat souhaitait aménager, en collaboration avec l'Association des professeurs retraités, le local 1114R, il propose d'organiser une rencontre avec ceux-ci pour discuter de la question.

Les membres conviennent d'organiser une telle rencontre entre le professeur retraité Jean Roy, président intérimaire de l'Association, la secrétaire administrative du Syndicat, le VPRT et le président.

Le VPRT signale qu'il souhaiterait aussi discuter avec M. Roy du projet de politique sur les professeurs associés et qu'à ce moment il serait intéressant que la conseillère en relations de travail participe à cette partie de la rencontre.

CX-528-12-05-16-12 Projet de code d'éthique et déontologie pour les officiers et le personnel

Le président rappelle que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les officiers et le personnel du Syndicat fait partie du plan d'action syndical depuis quelques années.

Il invite le conseiller aux affaires universitaires à présenter le projet.

Après avoir suggéré quelques corrections et modifications, les officiers conviennent d'acheminer le projet au conseil syndical, avec une recommandation favorable, pour son adoption.

CX-528-12-05-16-13 Entente avec la Fondation sur les bourses d'études du Syndicat

La VPSC mentionne que le comité des services à la collectivité a discuté du renouvellement de l'entente avec la Fondation de l'UQTR sur la remise des bourses d'études syndicales aux étudiants de l'UQTR pour les cinq prochaines années.

Dans le cadre de ces discussions, la Fondation a suggéré une série d'amendements à l'entente initiale. Le comité des services à la collectivité a étudié les propositions de la Fondation et suggère au comité exécutif de maintenir le statu quo.

Après discussion, les membres acquiescent à la recommandation du comité des services à la collectivité et conviennent de maintenir la décision prise lors de la 526^e réunion du comité exécutif tenue le 17 mars et recommandant de renouveler l'entente.

CX-528-12-05-16-14 Projet d'ordre du jour du conseil syndical

Le président souligne que la décision de tenir une rencontre extraordinaire du conseil syndical le 19 mai prochain modifie le projet d'ordre du jour acheminé aux membres pour la présente réunion.

Après discussion, les membres conviennent d'inscrire à l'ordre du jour du conseil syndical du 19 mai l'entente de principe sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective et le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR.

CX-528-12-05-16-15 Demande d'un professeur d'avoir recours à un procureur externe

Le VPRT souligne que le Syndicat et la Direction de l'UQTR ont reçu une mise en demeure du professeur (huis clos) les invitant à régler rapidement les griefs qu'il a déposés au cours des dernières années.

Le professeur concerné indique qu'il n'a plus confiance aux procureurs du consortium des services juridiques du Syndicat pour le défendre. Il demande donc au Syndicat d'avoir recours à un procureur privé et d'en assumer les frais.

Après avoir fait mention des nombreuses interventions faites par les procureurs du consortium dans ce dossier, le VPRT croit qu'il serait préjudiciable au professeur concerné de les retirer de son dossier.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

- CONSIDERANT la mise en demeure de Me Duval du 3 mai 2016 de régler les griefs;
CONSIDERANT les communications de Me Gabriel Hébert-Tétrault avec Me Duval pour faire préciser par ce dernier les demandes du professeur concerné;
CONSIDERANT les explications du VPRT;
CONSIDERANT la recommandation du comité des relations de travail
CONSIDERANT les discussions du comité exécutif;

Sur proposition du VPRT, appuyée par la VPAS, il est résolu de rejeter la demande du professeur (huis clos) d'avoir recours à un procureur externe et d'assumer les frais juridiques reliés aux différents griefs qu'il a déposés contre la Direction de l'UQTR.

CX-528-12-05-16-16 Gestion du personnel du Syndicat

Le président invite le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère en relations de travail à quitter la rencontre.
Le dossier est traité à huis clos.

CX-528-12-05-16-17 Affaires nouvelles

Aucun dossier traité à ce point.

CX-528-12-05-16-18 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir, si nécessaire, la prochaine réunion du comité exécutif le 7 juin prochain lors de la journée bilan et plan d'action.

CX-528-12-05-16-19 Levée de l'assemblée

La réunion est suspendue à 14 h 45.

Ismail Biskri
Président



Ghyslain Parent
Secrétaire

